

**Rapport-préavis de la Municipalité concernant le postulat de Mme Laurence VARELA demandant de redynamiser ou redimensionner certaines fêtes villageoises**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Objet du postulat**

En date du 3 octobre 2011, Madame la Conseillère Laurence VARELA a déposé un postulat demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de redynamiser ou redimensionner certaines fêtes villageoises.

Elle cite en particulier trois événements annuels importants en termes d'animation du village qui devraient être valorisés de manière plus performante, soit :

- a) La venue des forains (carrousels)
- b) La fête de fin de l'année scolaire
- c) La fête nationale du 1<sup>er</sup> août

A l'instar de la volonté évoquée dans le postulat, la Municipalité soutient pleinement toutes les démarches qui conduisent à l'amélioration de l'offre culturelle et sportive sur le territoire communal. D'ailleurs, cet axe stratégique est décrit dans le Programme de législature 2011-2016 de la Municipalité. Toutefois, si les autorités sont partenaires pour le lancement d'évènements, elles ne peuvent porter seules l'organisation et la maîtrise de manifestations. Ces compétences sont le résultat de la volonté de sociétés ou groupes d'individus s'engageant pour le développement de ladite offre.

Nous profitons, au travers de ce rapport-préavis, de remercier l'ensemble des sociétés locales pour leur contribution. La densité des manifestations au programme à Sainte-Croix démontre pleinement cet engagement. Toutefois et sans vouloir vivre sur des acquis ou sur le passé, il est vrai que certaines fêtes villageoises ayant fait la fierté de notre région non plus l'aura d'antan. Diverses raisons en sont la cause. Il serait improductif de vouloir les analyser dans le présent rapport. Nous nous limiterons au vu du périmètre potentiel des fêtes locales aux trois évènements cités ci-avant par Madame la Conseillère Laurence VARELA.

### **a) La venue des forains (carrousels)**

Le calendrier des forains est réalisé en fonction de diverses priorités telles que l'animation des grands centres, le potentiel mercantile du lieu de séjour de forains et le matériel à disposition de ces derniers. Sur ces bases, le pouvoir de conviction des membres de l'Association des Intérêts de Sainte-Croix (ci-après : ADIS) et de la Municipalité est extrêmement faible malgré les relations cordiales entretenues avec les intéressés. En ce qui nous concerne, il est vrai que la météo de ces dernières années n'a pas joué en faveur d'une croissance de la fréquentation de cette fête. Dans un esprit constructif, la recherche d'un nouveau concept ou de l'association d'un projet parallèle pouvant faire bénéficier de son influence est en cours de réflexion au sein de l'ADIS.

### **b) La fête de fin de l'année scolaire**

Cette fête (anciennement la Saint-Jean) constituait l'un des rendez-vous majeur de notre village. Elle était basée sur une tradition vécue par de nombreuses générations de parents dans le contexte également des « grandes usines » de l'époque. Sa forte affluence était créée par le potentiel des élèves et du cercle familial de ces derniers, sans oublier la contribution de la Direction des écoles et de son corps enseignant. Le contexte actuel ayant largement changé d'une part par la multitude de l'offre culturelle et sportive, et d'autre part, par la diversification de la provenance du tissu de notre population dont plus de 30% est pendulaire. A cela s'ajoute pour les écoles, l'augmentation des responsabilités civiles voire pénales pour les enseignants pour des activités hors contexte scolaire et un plan de formation plus stricte pour la direction des écoles. En dehors de cadre juridico-administratif, nous tenons à souligner que le Groupement scolaire de Sainte-Croix propose régulièrement des événements culturels incluant les élèves dont la qualité des spectacles a été largement soulignée et appréciée par les parents et médias. Au vu du postulat, la question de redynamiser la fête de fin d'année sera soumise au Conseil d'établissement dudit Groupement.

### **c) La fête nationale du 1<sup>er</sup> août**

Dans les trois événements cités dans le postulat, la fête nationale est depuis quelques années un rendez-vous dont la fréquentation est en hausse. En effet, la délégation de l'organisation à la société du Carnaval par l'ADIS a permis, par l'engagement de ces membres, de redynamiser le 1<sup>er</sup> août en faveur de la population et de nos hôtes de passage. Toutefois, la charge de ladite société ne lui permet pas de continuer à œuvrer hors du grand rendez-vous hivernal dont la réputation résonne bien au-delà de nos frontières régionales, cantonales et internationales. Au vu de cette situation compréhensible et dans le but de poursuivre le travail accompli par l'équipe carnavalesque, le tout nouveau comité de l'ADIS planche sur l'organisation de la fête nationale.

La Municipalité considère ainsi avoir répondu au postulat de Mme Laurence VARELA demandant de redynamiser ou redimensionner certaines fêtes villageoises et réitère sa volonté de soutenir pleinement toutes les démarches qui conduisent à l'amélioration de l'offre culturelle et sportive sur son territoire.

## C O N C L U S I O N

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

- vu le rapport-préavis de la Municipalité du 6 février 2012,
- ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner ce rapport-préavis,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **d é c i d e :**

- **de prendre acte** du rapport de la Municipalité concernant le postulat de Mme Laurence VARELA demandant de redynamiser ou redimensionner certaines fêtes villageoises.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

F. THEVENAZ

M. STAFFONI

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 février 2012

**Délégué municipal : M. José GONZALEZ, Municipal**